



Les organisations syndicales, **SE-UNSA**, **SGEN-CFDT**, **SNE-FGAF**, **SNUDI-FO** et **SNUipp-FSU** dénoncent la suppression massive de contrats aidés. (166 000 dont 20 000 dans l'Education Nationale).

Dans le département, cette suppression laisse sans emploi des dizaines de personnes intervenant dans les établissements scolaires.

C'est le fonctionnement des écoles et des établissements qui est mis à mal :

- Suppression de nombreux postes de personnels assurant l'accompagnement d'enfants handicapés
- Suppression de la quasi-totalité des postes d'aide administrative aux directeurs d'école
- Suppression des contrats exerçant les missions à la vie scolaire, maintenance informatique, entretien et secrétariat...
- Suppression de nombreux contrats dans les collectivités locales (agents d'entretien, aides maternelles, cantines, garderies, accueil périscolaire...)

De plus, avec la baisse importante annoncée de ces contrats aidés, une grande opacité règne sur les notifications MDPH : alors qu'elles étaient en constante augmentation ces dernières années, elles semblent désormais s'adapter aux moyens disponibles sur le terrain.

Les organisations **SE-UNSA**, **SGEN-CFDT**, **SNE-FGAF**, **SNUDI-FO** et **SNUipp-FSU** dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leur emploi.

Conscientes du caractère précaire de ces contrats, elles considèrent que la seule évolution positive pour ces salariés est la transformation des contrats aidés en emplois statutaires de la fonction Publique et non leur suppression, car les missions sur le terrain existent. Elles demandent que chacun puisse bénéficier d'une formation qualifiante dans la perspective de cet emploi statutaire.